



COMPTE RENDU DE REUNION

Date : Mardi 7 décembre 2021

SERVICE : CONSEIL DE VIE SOCIALE

Numéro du compte rendu : 4

Rapporteur : Audrey PITHON

PRESENTS :

- Mme BANCHERAUT Gilberte
- Monsieur DELAUNAY Gérard,
- Madame GIBOUIN Marie-Josèphe,
- Madame GRATON Roselyne,
- Madame DILE Annabelle,
- Madame ROYER Stéphanie,
- Madame JARRY Magalie,
- Madame PITHON Audrey,
- Monsieur BOUVET Gaëtan,
- Monsieur POIRIER Jean-François.

ABSENTS :

- Mme ALLARD Brigitte,
- Mme GOURDON Marie-Thérèse,
- Mme ONILLON Marie-Line.

A l'ordre du jour :

- 1 – Fiches d'évènements indésirables,
- 2 – Point Covid,
- 3 – Point financier,
- 4 - Point CPOM,
- 5 – Questions diverses.

1 – Fiches d'évènements indésirables

Vous trouverez en pièce-jointe le récapitulatif des fiches d'EVI depuis la dernière réunion soit le 16/09/2021. Concernant :

- la fiche n°850, M. Jean-François Poirier indique que les portes SAS à l'entrée ont 12 années et qu'elles vont être changées le mois prochain.
- Pour les fiches n° 836, 838, 843 et 849, il s'agit d'un manque de rigueur de la part du service hôtelier. En effet, une des deux salariés titulaires est en arrêt de travail et son remplacement n'est pas simple. A ce sujet, il souhaite informer qu'un nouveau cuisinier est en place depuis peu et que cette personne est compétente et a de l'expérience dans le secteur de l'EHPAD. Depuis son arrivée, tout se passe bien, nous avons donc bon espoir de revenir sur une équipe plus stable et plus professionnelle.
- Fiche n° 834 : Prévision de changer les bords de la porte. En attendant, une entreprise extérieure est intervenue pour éviter qu'elle reste ouverte et une affiche a été posée afin que les visiteurs soient vigilants.

- Fiche n° 832 : M. Poirier explique que la cuisine centrale est équipée d'un « lave batterie à granules » pour laver les gros plats très sales par projection de granules. Certains granules, quand elles sont usées, peuvent rester dans les recoins des plats et échapper à la vigilance des cuisiniers. Ces micros granules sont inoffensifs pour la santé.
- Pour les fiches n° 821 et 823 : M. Poirier précise qu'il n'y a pas vraiment d'explication mis à part que certains salariés de remplacement sont moins investis. Heureusement M. Poirier indique que c'est une large minorité.

2 – Point Covid

Les chiffres augmentent de manière plus que significative : taux de positivité, occupation des lits de réanimation et de médecine (*cependant, les temps de séjour sont moins importants qu'à la précédente vague*). Nous faisons donc face à une nouvelle vague. M. Poirier annonce qu'il a repris les réunions hebdomadaires en visio-conférence avec le CHU d'Angers et l'ARS.

C'est pourquoi, nous avons décidé de mettre en place ces nouvelles mesures depuis peu :

- Port du masque obligatoire pour les résidents dans les lieux communs (sauf pour le quartier de l'Instant bien entendu) tels que la salle d'activités, les petits salons, les couloirs ...
- Condamner la machine à café en salle d'activités pour éviter les regroupements autour et pour ne plus que les masques soient enlevés en partageant un café.
- Retour des différents endroits mis à disposition pour les pauses des salariés,
- Aérer au maximum malgré les températures extérieures,
- Nous ne souhaitons pas de confinement et nous n'avons pas de consignes à ce sujet pour le moment. Une jauge de visiteurs sera peut-être remise en place si la situation se dégrade encore plus mais rien d'acté pour le moment.

Restons positif tout de même puisqu'il est annoncé et prouvé que le vaccin est bien efficace, la troisième dose également et que celui-ci permet un taux de transmission plus faible. Aussi, constat qu'il n'y a pas de cluster connu actuellement dans les hôpitaux, EHPAD ...

3 – Point financier

L'année 2020 a été compliquée au vu du contexte sanitaire, du confinement, de notre accueil de jour fermé ... Cependant, nous n'avons pas perdu en termes de recettes puisque les autorités ont aidé financièrement les EHPAD (en se basant sur notre taux d'occupation de l'année 2019).

M. Poirier rappelle que le budget d'un EHPAD est divisé en trois sections, à savoir :

- La partie hébergement : c'est-à-dire ce que règle les résidents ou les familles. Pour l'année 2020, nous sommes légèrement excédentaire grâce aux aides.
- La partie dépendance : correspond à la dotation donnée par le département. Sert à payer le matériel lié à la dépendance mais également 70 % des salaires du personnel soignant (hors infirmière). Excédentaire également pour 2020. Cependant, des dépenses prévues ont été prorogées à cause du Covid.
- La partie soins : dotation donnée par l'ARS. Partie excédentaire également en 2020. Des dépenses ont aussi été reportées sur 2021 à cause du Covid.

L'année 2020 présente donc un budget réalisé excédentaire. Cependant, sans les aides de l'ARS sur les surcoûts Covid et la perte de recettes liée à un taux d'occupation plus faible, ce budget aurait été déficitaire.

Cependant, nous sommes conscients que cette année n'est pas significative et que l'année 2021 sera certainement plus compliquée. En effet, M. Poirier indique que pour le moment, les EHPAD seront aidés seulement sur le premier trimestre 2021. Notre taux d'occupation n'est pas à son maximum comme la plupart des EHPAD nous avons prorogé de nouvelles entrées au vu de la situation sanitaire actuelle mais surtout au vu du manque de personnel que nous connaissons tous. Nous avons réalisé deux entrées dernièrement mais nous les faisons progressivement. Le taux d'occupation sur l'accueil de jour est également moins élevé qu'en 2019.

Notre situation économique est saine. Il faut tout de même rester vigilant car des gros investissements nous attendent. Pour exemple, le projet du nouvel accueil de jour qui aura lieu dans la maison des associations. Ce projet pourrait commencer en milieu d'année 2022. De plus, des travaux de rénovation internes et externes de l'EHPAD sont à prévoir.

M. Jean-François Poirier aimerait que dans l'avenir notre établissement puisse recevoir plus de dotations de la part du département et de l'ARS car notre GMP a augmenté (GIR moyen).

4 – Point CPOM

Le mercredi 8 décembre prochain, le matin, nous accueillerons trois représentants de l'ARS et du département pour les premières négociations du CPOM. Une visite de l'établissement sera réalisée. La négociation du CPOM peut durer maximum 6 mois, ce contrat étudie l'évolution du GIR, l'organisation de l'établissement, le nombre d'ETP et le projet de l'établissement.

Pour rappel, le CPOM va remplacer la convention tripartite. A la différence de la convention tripartite qui était signée tous les 5 ans, le CPOM est réévalué tous les ans.

5 – Questions diverses

➤ Point R-H

M. Jean-François POIRIER est heureux d'annoncer que nous avons enfin recruté deux infirmières. De même que, pour privilégier la stabilité du personnel, nous avons réalisé deux contrats d'apprentissage (un Bac Pro et un aide-soignant). Les équipes sont ainsi plus sereines. Les postes d'aides-soignantes restent vacants.

➤ Membre sortant

Suite au décès de sa maman le 22 octobre dernier, Mme Marie-Josèphe GIBOUIN se retire du Conseil de Vie Sociale. Elle remercie l'ensemble du personnel pour leur bienveillance. Cela faisait 10 ans qu'elle et ses frères et sœurs rendaient visites à leur maman et à leur papa au sein de notre établissement. Des liens se sont créés avec les salariés.

M. Poirier remercie Mme Marie-Josèphe GIBOUIN pour son investissement dans ce conseil et salue la franchise de ses interventions lors des réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

La date de la prochaine réunion n'est pas encore fixée à ce jour.

Roselyne GRATON
Présidente du Conseil de Vie Sociale.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Aux membres du Conseil de la Vie Sociale

Au Pin-en-Mauges,
Le 25 novembre 2021

Mesdames, Messieurs,

En votre qualité de membre du Conseil de Vie Sociale de la Maison de Retraite « Notre Dame de Bon-Secours » du Pin en Mauges, je vous invite à une réunion :

Le Mardi 7 décembre 2021 à 15h00
Salle de l'entracte à la maison de retraite

Ordre du jour arrêté conjointement avec la Direction :

- 1 – Fiches d'évènements indésirables,
- 2 - Point Covid,
- 3 – Point financier,
- 4 – Point CPOM,
- 5 - Questions diverses.

Dans l'attente de cette rencontre, veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Roselyne GRATON
Présidente du Conseil de Vie Sociale.



